



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 073-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.95

Déposée le : 13.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Les femmes sont faites différemment !

Disons-le d'emblée, la question d'un système de santé qui soit en mesure de traiter chaque personne sur un pied d'égalité et d'offrir des prestations adéquates à tous les groupes de population est un sujet qu'il faut prendre à bras le corps. Or, les femmes sont désavantagées lorsqu'il est question de recherche médicale, de prévention et de soins. Il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de la médecine genrée, notamment en ce qui concerne les diagnostics, les indications thérapeutiques, les traitements ainsi que la prévention.

De récentes recherches montrent que les femmes, sous le coup du sexisme ambiant, ne sont pas toujours prises au sérieux quand il s'agit de leur santé. Par conséquent, elles ne reçoivent pas toujours la thérapie adéquate. Par ailleurs, les projets de recherche et les essais cliniques prennent bien trop souvent pour objet d'étude en majorité des hommes. Cela induit des recommandations qui ne correspondent pas aux besoins des femmes et la prescription de médicaments qui sont inadaptés pour certaines femmes ou dont la posologie est erronée.

À titre d'exemple, les symptômes d'un arrêt cardiaque peuvent être si différents entre un homme et une femme qu'aujourd'hui encore, ils sont souvent décelés trop tard, de sorte que chez les femmes le danger de mort est bien plus élevé en cas d'infarctus du myocarde que chez les hommes.

Il convient aussi de prendre en compte l'ampleur des divergences entre femmes et hommes au niveau de la prévention : des centres de compétences sont nécessaires pour ce faire.

À l'Hôpital de l'Île, en cardiologie, existe depuis 2015 la toute première consultation de suisse axée spécifiquement sur les femmes ayant des maladies cardiaques. Cette consultation a été mise sur pied sur mon initiative en raison des besoins qui se profilaient. Ces deux ou trois dernières années, d'autres cantons ont également mis en place de telles consultations.

Limitée jusqu'alors aux contrôles de suivi des femmes préménopausées ayant des facteurs de risque et aux consultations de pré-éclampsie, la consultation en cardiologie spécifique aux femmes de l'Hôpital de l'Île se développe désormais en un centre de la femme interdisciplinaire où se côtoient les domaines de la cardiologie, de la gynécologie et de l'endocrinologie. La demande est grande.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les instruments dont le Conseil-exécutif devrait disposer pour appuyer les consultations sexospécifiques dans le canton ?
2. Quelle contribution le Conseil-exécutif pourrait-il apporter en matière de santé féminine dans le cadre des consultations sexospécifiques ?
3. Quels moyens sont ou seraient nécessaires au niveau politique cantonal pour continuer à développer ces consultations spéciales ?
4. Le Conseil-exécutif juge-t-il utiles ces consultations sexospécifiques ? Le canton envisage-t-il de les soutenir ?
5. Que pense le Conseil-exécutif d'un service cantonal pour une approche sexospécifique des maladies ?

Destinataire

– Grand Conseil